

ces gens n'ont que leur travail pour pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, et il est bien dur pour eux d'avoir été frustrés de leurs droits. J'espère que lorsque les papiers seront déposés, le gouvernement prendra les moyens de les faire payer.

M. POPE: Les journaliers ne se sont pas plaints de n'avoir pas été payés, mais tous les papiers vont être produits.

M. DAVIES: Je puis dire au ministre suppléant que vers la fin de la session dernière, j'ai demandé au ministre des chemins de fer si le contrat pour la construction de cet embranchement renfermait une clause autorisant le département à payer les journaliers dans le cas où les entrepreneurs manqueraient de le faire, et sir Charles Tupper m'informa que le contrat ne contenait pas une telle clause, mais qu'il verrait à ce que cette protection fût accordée aux ouvriers.

J'étais entièrement sous l'impression, après cette déclaration officielle, que les journaliers seraient payés. Si l'honorable ministre réfutait au contrat, il trouverait, je crois, que sir Charles Tupper était dans le vrai.

M. POPE: On m'informe que M. Archibald, avant de payer les entrepreneurs, a insisté pour que les journaliers fussent payés. Je ne sais si cette information est exacte ou non, mais c'est la rumeur. Il est fort possible qu'ils n'aient pas été payés et que nous n'en ayons pas eu connaissance. Nous n'avons entendu aucune plainte, cependant, et le fait sera vérifié.

M. DAVIES: Des plaintes ont été faites lors de la dernière session. J'attirai l'attention du ministre des chemins de fer sur ces plaintes et il me promit alors d'y voir.

La motion est adoptée.

CHEMIN DE FER GRAND-TRONC.

M. MITCHELL: Je demande—

Un ordre de la Chambre pour copie du document ou acte renfermant l'assurance donnée par la Cie du Grand-Tronc au gouvernement, le ou vers le 17 avril dernier, tel que déclaré ce jour de son siège en cette Chambre, par le Très-hon. sir John A. Macdonald, à l'effet que la dite compagnie mettrait de côté une somme d'un million de livres sterling dans le but de poser une double voie sur la ligne de la dite compagnie, entre Montréal et Toronto.

Aussi, copie du rapport fait au sujet de la dénégation de la dite assurance et des assertions que l'on prétend avoir été faites à ce sujet par sir Henry Tyler, président de la dite compagnie, à l'assemblée de la Cie tenue à Londres, en Angleterre, peu de temps après la dite déclaration; et copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et aucun officier de la dite compagnie touchant la dite assurance.

Les honorables députés présents se rappelleront qu'une très importante discussion eut lieu durant la dernière session du parlement sur le bill présenté par le Grand-Tronc. Je ne mentionnerai pas en détail les circonstances de cette discussion, j'allais dire de cette transaction néfaste; mais je dirai que la Chambre n'a jamais eu à s'occuper d'une transaction faisant moins d'honneur à ses auteurs. Tout honorable député se souviendra que le premier ministre crut devoir donner avis que le bill serait retiré dans le but de faire cette frauduleuse transaction, complétée par son passage au Sénat et à la Chambre des Communes. On se souviendra aussi que je crus devoir, comme homme public, et comme m'étant intéressé dans l'affaire, adresser une lettre au ministre des chemins de fer (sir Charles Tupper), dans laquelle je passais en revue toute la transaction, et ce fut cette lettre qui provoqua l'intervention de la Chambre, intervention qui eut pour résultat d'amener le premier ministre à donner avis pour le retrait de la loi.

Je n'entrerai pas dans l'examen détaillé des faits qui transpirèrent pendant sept ou huit jours. Nous vîmes alors le gérant général du Grand-Tronc dans les couloirs de la Chambre; nous le vîmes, avec ses assiduités, auprès du premier ministre, tâchant de sortir d'embarras. Chacun se rappellera aussi ce que fit l'honorable premier ministre, qui, je le regrette, n'est pas présentement à son siège. De jour

M. HACKETT

en jour l'honorable premier érudait la question sur ce qui devait être fait au sujet de ce bill, et chacun se souviendra ce que le premier ministre a déclaré en me répondant, le 17 avril dernier, à la suite d'interpellations aussi souvent répétées qu'éludées.

Mais je lirai ma question et la réponse du premier ministre :

M. MITCHELL: Avant de passer à l'ordre du jour, je désire dire qu'on nous a promis que l'on s'occuperait aujourd'hui de la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, et j'aimerais à savoir ce que les très honorable monsieur se propose de faire à ce sujet.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'item va être retiré. Le gouvernement a reçu de la compagnie du Grand-Tronc l'assurance qu'elle mettrait de côté £1,000,000 sterling pour poser une voie double entre Montréal et Toronto.

Or, M. l'Orateur, très peu de temps après cette déclaration du premier ministre, je trouve, à la date du 25 avril de la même année, un compte-rendu d'une assemblée tenue à Londres par les directeurs de la compagnie du Grand-Tronc. Ce compte-rendu est trop long pour que je fasse à la Chambre la lecture de toutes les calomnies qu'il contient, calomnies que les directeurs de cette compagnie lançaient contre le Canada comme pays ouvert aux entreprises de chemins de fer, puis contre le parlement et le gouvernement du Canada. Les assertions contenues dans ce rapport sont des plus scandaleuses pour un parlement aussi indépendant que l'est le nôtre. Je n'abuserai pas de la patience de la Chambre en les lui lisant; je me bornerai à l'objet de la motion que je me propose de faire, et je ferai voir qui est l'Ananias dans cette transaction, car il y en a un quelque part, et un formidable.

Sir Henry Tyler dit, en réponse à un chacal du Grand-Tronc, du nom de M. William Abbott :

Je puis mentionner que les amis du chemin de fer du Pacifique canadien ont essayé de nous faire tort davantage, tandis que M. Hickson s'efforçait de réduire les salaires à un taux raisonnable et non à un chiffre d'une modicité sans précédent. Nos adversaires ont essayé de fomenter des troubles parmi nos hommes par des articles dans les journaux et par d'autres moyens, les engageant à ne pas accepter cette réduction. (Cris de "honte"). M. Abbott s'est aussi informé d'une prétendue obligation d'un million de livres pour la pose d'une voie double. Nous n'avons contracté aucune obligation de cette nature. Nous ne sommes pas pour vous demander à présent aucune somme d'argent pour cette fin. La seule chose qui soit vraie est celle-ci: lorsque l'acte de 1884, relatif au Grand-Tronc, était devant le parlement, il fut question d'un renvoi, parce que la Chambre des Communes n'acceptait pas les amendements du Sénat."

Telle est la manière dont la question est posée. Si l'on avait dit que la Chambre avait consenti au renvoi, parce que cette législation avait été obtenue au Sénat par de fausses représentations, on eût été plus près de la vérité.

Et afin de le faire passer durant cette session, M. Hickson a déclaré qu'il n'aurait aucune objection si l'on réservait un million dans le but de poser une double voie entre Toronto et Montréal. Tel semble être l'état des affaires, selon un message que nous avons reçu par le câble. Il me reste maintenant à mettre la résolution aux voix.

Et ainsi de suite. Mon but en présentant cette résolution à la Chambre, est d'attirer l'attention de celle-ci sur les déclarations scandaleuses et les fausses représentations faites par cette compagnie. La Chambre aimerait, peut-être, à entendre quelques-unes de ces déclarations. J'extrairai quelques passages des plus épicés de ce rapport :

Quelques personnes ont fait l'insinuation, et avec une parfaite connaissance de la loi du libelle, je demanderai combien de ministres fédéraux ont voté pour les £8,000,000, lorsque le chemin du Pacifique Canadien était lié aux intérêts du syndicat.

Et puis :

On nous a demandé de répondre aux offres du parlement canadien; mais je doute qu'il vaille la peine de parler de ce centre de corruption et de vénalité, comme il semble l'être.

Le rapport des discours prononcés par les directeurs de cette compagnie abonde en déclarations et en calomnies de cette nature contre le parlement du Canada. Je ne me propose pas, cependant, de m'occuper des déclarations mensongères de ces hommes, qui ont déprécié et calomnié avec persistance le Canada, son gouvernement et son parlement,